

**Communiqué de presse**  
Berne, le 20 décembre 2017

### **Prévoyance vieillesse**

## **La réforme de la prévoyance professionnelle ne souffre aucun délai**

**Le Conseil fédéral entend réaliser la réforme de la prévoyance vieillesse en la partageant en deux volets. Il veut fixer l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes. C'est une bonne chose et cela correspond à la proposition que l'Union suisse des arts et métiers usam avait déjà formulée le printemps dernier en guise d'alternative au projet rejeté de Prévoyance vieillesse 2020. Toutefois, il est extrêmement risqué de vouloir ajourner la réforme de la prévoyance professionnelle. L'usam prie instamment le Conseil fédéral de présenter sans tarder, également pour le deuxième pilier, des propositions de réforme concrètes et efficaces.**

Les problèmes structurels touchant la prévoyance professionnelle sont au moins aussi importants que ceux de l'AVS. Grâce à quelques bonnes années en matière de placement, les caisses de pension ont plus ou moins réussi à se maintenir à flots. Mais il suffira d'un mauvais exercice boursier pour que de nombreuses caisses se retrouvent en découvert. Des mesures douloureuses d'assainissement deviendront alors inéluctables.

Du point de vue de l'usam, il est par conséquent irresponsable de remettre à plus tard la réforme de la prévoyance professionnelle. Répartir la prévoyance vieillesse en deux volets est donc la seule conclusion raisonnable que le Conseil fédéral pouvait tirer après l'échec du projet de réforme de la prévoyance vieillesse. L'Union suisse des arts et métiers usam exige cependant que la révision de la LPP soit soumise aux Chambres parallèlement à la révision de l'AVS.

En ce qui concerne la réforme de l'AVS, l'usam se félicite de l'intention du Conseil fédéral de fixer l'âge de référence à 65 ans pour tous. L'efficacité de cette réforme ne doit pas être de nouveau amoindrie par des mesures compensatoires. Des mesures d'assouplissement de l'âge de la retraite, telles que proposées par le Conseil fédéral, ne sont pas urgentes et peuvent également être ajournées. Il existe aujourd'hui déjà des pratiques très flexibles quant à l'âge effectif de la retraite.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09  
**Kurt Gfeller**, vice-directeur, tél. 031 380 14 31, mobile 079 207 83 68

**Numéro 1** : plus grande organisation faitière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 500 000 PME